



L'INFO SANG DÉTOUR



Section syndicale
CFDT EFS Centre-Pays de Loire

SEPTEMBRE 2026

EN
BREF...

- Octobre Rose** : le combat ne peut faire l'impasse sur le travail de nuit.
- Eau fraîche** : la **CFDT** répond à la direction.
- TSE** : la charge de travail doit être prise en compte.
- Enquête CFDT** : la parole est donnée aux cadres de l'EFS.
- Handicap** : la **CFDT** attend des actes.
- Travaux MDD du Mans** : un projet validé sous surveillance.
- Primes panier** : la justice confirme les droits des salariés
- CET / PERECO** : les échéances approchent.
- CFDT** : retrouvez les dates des visites de vos élus.

OCTOBRE ROSE : CE COMBAT NE PEUT FAIRE L'IMPASSE SUR LE TRAVAIL DE NUIT



Chaque année, le ruban rose refléurit et les campagnes de prévention du cancer du sein se multiplient. C'est nécessaire – près de 60 000 nouveaux cas et 12 000 décès par an en France. Sensibiliser au dépistage sauve des vies. Mais en tant que **CFDT**, nous devons poser une question que l'on évite trop souvent : « pourquoi parle-t-on du risque de cancer du sein sans jamais évoquer l'environnement de travail ? »

Et en particulier celui de nos collègues qui travaillent la nuit.

Elles exercent pendant que les autres dorment, en décalage avec leur horloge biologique. Ce n'est pas un simple détail de vie quotidienne, c'est une question de santé au travail documentée. Dès 2007, le Centre international de recherche sur le cancer a classé le travail de nuit perturbant le rythme circadien comme « probablement cancérigène » (groupe 2A), principalement en lien avec le cancer du sein. Les données de l'Inserm vont dans le même sens : le risque de cancer du sein chez **les femmes travaillant de nuit est supérieur d'environ 30 %** à celui des femmes qui ne travaillent pas de nuit ; au-delà de deux nuits par semaine pendant plus de dix ans, le risque pourrait être multiplié par trois.

Le mécanisme est connu : la lumière nocturne inhibe la production de mélatonine, une hormone aux effets antioxydants et anti-oestrogéniques. Quand le corps est exposé à la lumière au mauvais moment, les processus de réparation cellulaire sont perturbés et le risque s'accumule en silence.

La **CFDT** est engagée sur ce front depuis longtemps. En 2023, nous avons obtenu **une victoire judiciaire historique** : le cancer du sein d'une infirmière de nuit ayant exercé 28 ans dans un hôpital de Moselle a été **reconnu comme maladie professionnelle**. Une première en France, qui a ouvert la voie à d'autres femmes, notamment en juillet 2026 pour une hôtesses de l'air. Mais une jurisprudence ne vaut pas un droit. Ce que nous demandons, c'est « la création d'un tableau de maladie professionnelle spécifique pour le cancer du sein » – pour que la reconnaissance ne dépende plus d'un parcours judiciaire long et incertain, mais devienne un droit prévisible.

Pour notre entreprise, cet octobre peut être l'occasion d'agir concrètement.

« Prendre au sérieux la dimension genrée du travail de nuit. » Des salariées travaillent de nuit chez nous : cela signifie que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit intégrer une analyse sexuée. L'impact du travail de nuit sur le système hormonal féminin emprunte des voies biologiques spécifiques. L'évaluation des risques ne peut pas faire comme si les corps étaient identiques. Ce que la **CFDT** demande, c'est « **un DUERP sexué** » – pas un slogan, une exigence scientifique de prévention.

À l'EFS CPDL, la direction prend en charge jusqu'à 18 € pour les manifestations sportives : c'est bien. Mais Octobre Rose ne doit pas se réduire à une marche caritative et à un ruban épinglé. C'est l'occasion de rouvrir les yeux sur les risques invisibles de nos environnements de travail. La santé de celles qui tiennent leur poste au cœur de la nuit ne peut pas être balayée d'un revers de main au nom des « habitudes de vie personnelles ».

« **Prévenir, cela commence par reconnaître que le risque existe.** »



EAU FRAÎCHE ET CANICULE

EAU FRAÎCHE DU ROBINET ET PAUSES NON DÉSIRÉES : LA CFDT NE BOIT PAS CETTE COULEUVRE



La **CFDT** a écrit à la direction concernant les conditions de travail dégradées lors de la canicule. La réponse de la direction méritait réponse car elle présentait trop peu de considération pour le personnel, osant dire que l'eau fraîche était de l'eau fraîchement tirée du robinet, osant dire que les pauses fraîcheur n'étaient pas voulu par le personnel... La **CFDT** a donc fait une déclaration en début de CSE : vous la trouverez en pièce jointe. Bonne lecture.

TSE

MERCI À LA CELLULE NATIONALE... ET AUX ÉQUIPES DE TERRAIN ?

M. Pacoud a tenu à remercier « celles et ceux qui ont contribué à l'organisation de cette continuité, **qui ont assuré le fonctionnement de la cellule nationale de suivi, qui ont informé les réseaux métiers et le ministère de la santé** ». Ces remerciements sont légitimes, mais ils sonnent creux pour **celles et ceux qui, sur le terrain, assurent concrètement la continuité au quotidien**.

« Et les équipes de terrain ? » Ce sont elles qui étiquettent les caisses, portent des charges lourdes, gèrent les étapes des différents transports, tiennent la chaîne, physiquement, dans les délais, avec les moyens disponibles. Ces collègues ne figurent pas dans les remerciements. **Comme si le travail réel s'arrêtait aux portes de la cellule nationale**. Pourtant, c'est bien sur elles que repose l'essentiel.

En instance nationale, il a été affirmé que « rien ne change en ce qui concerne les conditions de travail ». Cette phrase ne tient pas face au réel. Sur le terrain, quelque chose change : « l'apparition ou la modification de fréquence » modifie la charge, les gestes, l'organisation. Cela rajoute du stress ; augmente les risques d'erreurs ; allonge le temps de préparation ; pèse sur les corps et sur les têtes. Dire que « rien ne change » quand les équipes absorbent une nouvelle fréquence, étiquettent davantage de caisses, répètent des ports de charge plus nombreux et gèrent des étapes de transport supplémentaires, ce n'est pas entendable.

« La **CFDT** le dit clairement : la charge de travail n'est pas un détail d'organisation. C'est un enjeu de santé et de sécurité. » C'est pourquoi, au regard de l'apparition ou de la modification de fréquence, « la **CFDT** demande en CSSCT CPDL du 29 septembre que le DUERP soit mis à jour ». Le DUERP est l'inventaire des risques réels, par unité de travail. Quand les conditions changent, quand la fréquence évolue, quand les gestes se multiplient, le DUERP doit suivre. La réglementation est claire : il doit être mis à jour à chaque fois qu'un changement impacte les conditions de travail. **Ce n'est pas une option, c'est une obligation.**



NOTRE QUOTIDIEN MÉRITE D'ÊTRE ENTENDU

LA **CFDT** LANCE UNE ENQUÊTE NATIONALE SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES CADRES.

NOTRE QUOTIDIEN DE TRAVAIL MÉRITE D'ÊTRE PLEINEMENT PRIS EN COMPTE. AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, IL EST ESSENTIEL DE FAIRE REMONTER LA RÉALITÉ DU TERRAIN.

En tant que première organisation syndicale chez les cadres, tant en nombre d'adhérents que de suffrages obtenus, la **CFDT** a signé le protocole d'accord NAO 2026, qui prévoit notamment un renforcement de l'étude de la charge de travail de l'ensemble des cadres et non plus uniquement des cadres autonomes.

En 2025, nous représentons un quart des effectifs.

Afin de porter au mieux votre voix, la **CFDT** lance une **enquête** destinée à recueillir votre expérience et votre ressenti sur plusieurs sujets essentiels : **la charge de travail, les effectifs, le management, le télétravail et la reconnaissance de votre investissement professionnel.**

À partir des réponses, nous construirons des revendications concrètes visant à améliorer nos conditions de travail. Plus la participation sera importante, plus notre capacité à agir et à obtenir des avancées sera forte.

S'exprimer, c'est déjà agir pour faire évoluer les choses.

Le sondage nécessite environ dix minutes pour être complété. Il est strictement anonyme, aucune donnée personnelle n'étant collectée ou associée aux réponses fournies par les participants.

Vous pouvez donc vous exprimer librement et en toute confiance.

Vos militants cadres **CFDT** de l'EFS





BILAN HANDICAP 2025

LA COMMUNICATION EN VITRINE, LES LICENCIEMENTS EN COULISSES

Les élus **CFDT** prennent connaissance des actions présentées par l'EFS en faveur des travailleurs en situation de handicap.

Pour la **CFDT**, une politique en faveur du handicap ne doit pas uniquement se mesurer au nombre d'actions de communication réalisées. Elle doit avant tout se mesurer à la capacité de l'entreprise à maintenir concrètement ses salariés en situation de handicap dans l'emploi.

Au regard des situations que nous connaissons, la **CFDT** estime que l'EFS doit faire davantage et surtout intervenir plus tôt, afin que l'inaptitude et le licenciement ne deviennent pas l'issue lorsque la maladie ou le handicap s'aggrave.

Vous trouverez la déclaration lue par la **CFDT** lors du CSE CPDL du 3 septembre 2026 en pièce jointe.



MAISON DU DON DU MANS

TRAVAUX SUR LE SITE DU MANS

Le CSE a été consulté sur le projet de travaux de la maison du don du Mans, qui occasionneront des nuisances temporaires et des modifications d'horaires pour les personnels.

La **CFDT** dénonce une nouvelle fois la planification à 5h45 par jour, sans pause ni avantage restauration, tout en soulignant que ces travaux, liés à l'ambition plasma, permettront un rafraîchissement des locaux et une meilleure organisation.

Les élus **CFDT** ont donc donné un avis favorable au réaménagement.



octobre
RÔSE



Rappel des faits : depuis la création de l'EFS CPDL, la prime panier « autre » n'est pas la même entre ex PDL et Centre.

Après avoir essayé de trouver une solution à l'amiable et devant le refus de la direction, 11 salariés EFS ont déposé un dossier aux Prud'hommes, ont gagné et ont donc perçu ce que leur devait la direction.

Suite à notre communication de juillet, vous avez été nombreuses et nombreux à réclamer votre dû. La direction ne vous répond pas. La direction refuse de rendre l'argent qu'elle doit. Quelle honte!

La section **CFDT** EFS CPDL vous invite donc à déposer votre dossier aux **Prud'hommes (Cerfa n° 15586 à remplir)**.

Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter la déléguée ou le délégué syndical.e de votre site (Angers : Zohra ARRAD, Le Mans - Laval : Didier LALLIER - Saint-Nazaire : Isabelle LEROUX - La Roche sur Yon : Laurence CHEVREUX - Nantes : Carole FORATIER) ou l'une des deux déléguées syndicales régionales : Elodie BERNARD ou Carole FORATIER.

CET, JSO, PERECO... : À VOS CHOIX ! C'EST MAINTENANT.

Chaque année, les mêmes questions reviennent : que puis-je mettre sur mon CET ? Que dois-je choisir ? Quelle date ne dois-je pas oublier ? Entre les différentes campagnes, les types de jours concernés et les dates limites, il est facile de s'y perdre... et de se tromper !

La **CFDT** vous propose donc ce petit récapitulatif pour vous aider à y voir plus clair :

PERECO : **Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif**. Jusqu'à 10 jours de votre CET peuvent être transférés vers le PERECO du **24/09 au 09/10/2026**.

ALIMENTER VOTRE CET : du **12/10 au 20/11/2026**

DROIT AU REMORD (paiement ou récupération des heures supplémentaires et/ou RCV (sauf RCV de nuit qui est forcément récupéré) : du **12/10 au 16/12/2026**

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ 2027 : du **12/10 au 20/11/2026**. **IMPORTANT** : il faut **faire son choix sur Horoquartz** si vous voulez contribuer au fur et à mesure, sinon un CP vous sera retiré. Choix possible : JRTT, CP, RCV, RCR ou contribution répartie sur les périodes de planification. Rappel : assouplissement sur le réalisé par période : vous pouvez **faire plus certaines périodes** et moins d'autres jusqu'à acquérir à minima la moitié de votre JSO au cours des 3 premières périodes de l'année.

EPARGNE JRTT 2027 : du **12/10 au 20/11/2026** CDI/CDD en heures à temps complet : possibilité de transférer 1 des 2 JRTT acquis par période sur le CET.

Ne laissez pas passer les dates : après, il sera trop tard ! En cas de doute ou d'erreur, rapprochez-vous de vos élu.es CFDT !





VISITES

VOS ÉLUS **CFDT** DU CSE VOUS RENDENT VISITE.

Visites programmées de vos élus **CFDT** du CSE :

- **Orléans** : Jeudi 15 octobre
- **La Roche sur Yon** : Jeudi 15 octobre
- **Chartres** : Mardi 20 octobre
- **ABG** : Jeudi 22 octobre



CALENDRIER

Jeudi 1^{er} octobre : date limite de la pose des congés payés pour la période du 1^{er} février au 31 mai 2027.

Jeudi 8 octobre : CSE CPDL

Vendredi 9 octobre : CSE CPDL supplémentaire.

Vendredi 9 octobre : date limite de la pose des repos pour la période 6 (du 22 novembre 2026 au 16 janvier 2027).

Mercredi 28 octobre : commission égalité pro nationale

Samedi 31 octobre : date limite pour le retour de la pose des congés payés pour la période du 1^{er} février au 31 mai 2027.



CONTACT

Elodie Bernard,

déléguée syndicale régionale

CFDT EFS/CPDL

elodie.bernard44@orange.fr

06 71 11 29 08

Carole Foratier,

déléguée syndicale régionale

CFDT EFS/CPDL

foratier.carole@gmail.com

06 88 60 56 33

ADHÉREZ



Adhérez à
la **CFDT** en
scannant ce
QRCode

